



# ANNEXE 1 AU CONTRAT DE VILLE DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES 2015 – 2020

## Quartier Centre-Ville LE QUARTIER VECU



La méthode de définition des quartiers politique de la ville repose sur une analyse du revenu médian des populations afin de concentrer les moyens sur des zones fines concentrant les populations précarisées. Au-delà de ces périmètres statistiques, l'action de la Politique de la Ville porte sur un ensemble urbain et social cohérent prenant en compte l'ensemble des aspects de la vie des habitants, c'est le quartier vécu. Le « quartier vécu » correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent : établissements scolaires, services publics, équipements sportifs ou culturels, zones d'activités et d'emploi, réseaux de transport, ... L'attention particulière du droit commun déployé dans les quartiers en politique de la ville doit impliquer le quartier vécu, dès lors que ces moyens permettent d'agir sur la situation des habitants vivant dans les quartiers politique de la ville. Par conséquent, les politiques de droit commun et les moyens exceptionnels de la Politique de la Ville sont mobilisés pour les structures, associations, équipements, espaces publics, infrastructures identifiés au travers du quartier vécu. Sont ainsi considérés comme faisant partie du quartier vécu des quartiers prioritaires, les éléments structurants du quotidien des habitants des quartiers prioritaires ayant typologies d'espaces, lieux et équipements suivants :

- Infrastructures et équipements
  - Scolaires, petite enfance, enfance, jeunesse
  - Structures de formation/insertion
  - Services publics
  - Santé
  - Associatifs
  - Sportifs
  - Culturels et artistiques
  - Transports
- Les zones d'activité
  - Commerces de proximité
  - Zones d'activité économique
  - Centres commerciaux
  - Marchés
- Les espaces de vie collective
  - Jardins, squares et parcs publics
  - Espaces de jeux
  - Espaces de vie citoyenne

Le quartier vécu du Centre-ville de Lézignan-Corbières est établi à partir de la cartographie du zonage prioritaire. Il s'étend sur la périmétrie du zonage s'agissant des services publics et des espaces de vie collective très présents sur le centre-ville et sur la périphérie s'agissant des zones d'activité économique, des centres commerciaux et des structures de formation (CFA). A titre illustratif, les cartes ci-après fournissent une vue des équipements composant le quartier vécu. A titre illustratif, les cartes ci-après fournissent une vue des équipements composant le quartier vécu.

Etablissements scolaires / et de formation



Services sociaux, de santé / et d'insertion



Zones d'activités économiques

